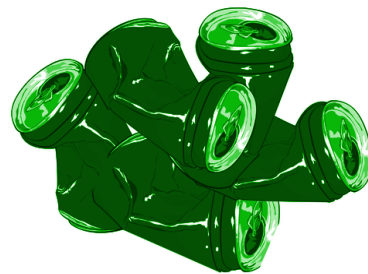


# La sécurité routière en Nouvelle-Calédonie, FOCUS sur

Le bilan **2019-2023** des accidents  
mortels dont le responsable présumé  
est un conducteur alcoolisé, un **CARP**



## Table des matières

<b>1. Bilan accidentalité</b>	<b>2</b>
<b>2. Indicateurs environnementaux</b>	<b>3</b>
2.1. Répartition communale des accidents mortels et de leurs conséquences humaines	3
2.2. Répartition temporelle des accidents en nombre	4
2.2.1. Selon le jour	4
2.2.2. Selon le mois	4
2.3. Répartition des accidents selon la luminosité en nombre	4
2.4. Répartition des accidents selon le réseau routier en nombre	5
2.5. Répartition des accidents en/hors intersection en nombre	5
2.6. Répartition des accidents en/hors agglomération en nombre	6
2.7. Type de conflits	7
<b>3. Profil du conducteur alcoolisé responsable présumé de l'accident mortel</b>	<b>7</b>
3.1. Répartition des CARP selon le sexe	7
3.2. Répartition du permis de conduire du CARP	7
3.3. Répartition selon l'âge	7
3.4. Répartition selon le taux d'alcool	7
3.5. La conduite sous double influence	7
<b>4. Synthèse</b>	<b>7</b>

### Définitions

**Accident corporel** : Accident survenu sur une voie ouverte à la circulation publique , impliquant au moins un véhicule, ayant eu pour conséquence humaine au moins une victime et ayant fait l'objet d'un procès-verbal des forces de l'ordre.

**Tué** : Victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

**Blessé** : Victime admise dans un hôpital plus de 24 heures (BH) ou ayant fait l'objet de soins médicaux, non hospitalisée ou admise comme patiente à l'hôpital moins de 24 heures (BNH).

## CRITÈRE DE L'ÉTUDE

L'étude porte sur les accidents mortels survenus en Nouvelle-Calédonie pendant la période 2019-2023 dans lesquels le **responsable présumé est un conducteur alcoolisé**.

## ANALYSE

### 1. Bilan accidentalité

Bilan accidentalité	Accidents corporels	Dont mortels	tués	Blessés
<b>Situation globale</b>	1442	226	260	2078
<b>Accidents impliquant au moins un CARP</b>	<b>483</b>	<b>101</b>	<b>119</b>	<b>820</b>

*\*CARP: conducteur alcoolisé responsable présumé*

Durant la période d'étude, 483 accidents corporels dont 101 mortels ont été provoqués par un conducteur alcoolisé, soit :

- **33,5%** des accidents corporels et **44,7%** des accidents mortels.

*Ces pourcentages s'élèvent à 38% pour les accidents corporels et 56,1% pour les accidents mortels lorsqu'ils sont établis sur la base des cas pour lesquels toutes les données sont connues.*

Ces 483 accidents ont induit 939 victimes : 119 tués et 820 blessés, soit

- **45,8%** des tués et **39,5%** des blessés.

## 2. Indicateurs environnementaux

### 2.1. Répartition communale des accidents mortels et de leurs conséquences humaines

Répartition par commune	Accidents mortels	Tués	Blessés
Bouloupari	4	4	8
Bourail	5	5	9
Canala	5	6	2
Dumbéa	5	5	5
Houailou	5	5	4
Ile des pins	1	1	2
Kaala-Gomen	3	3	3
Koné	1	1	0
Kouaoua	1	1	1
Koumac	5	7	4
La Foa	2	2	10
Lifou	2	2	2
Maré	4	4	3
Moindou	1	2	1
Mont-Dore	6	11	13
Nouméa	7	7	4
Ouvéa	2	2	7
Ouvéa	3	3	1
Païta	10	13	3
Poindimié	7	9	12
Ponérihouen	3	3	8
Pouébo	2	4	1
Pouembout	2	2	1
Poum	3	5	4
Poya	2	2	0
Thio	2	2	0
Touho	5	5	6
Voh	2	2	1
Yaté	1	1	2

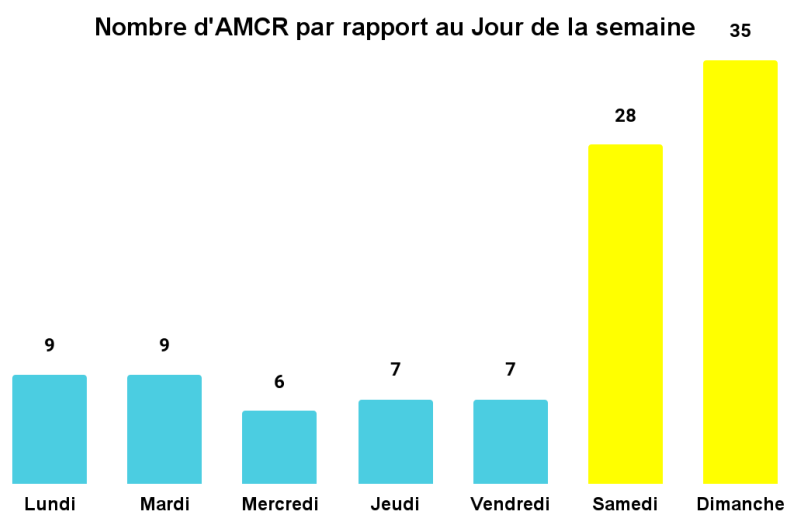
Par rapport à la répartition démographique de la Nouvelle-Calédonie, on observe une situation hétérogène entre les zones géographiques :

- 27,7% des AMCR dans le Grand Nouméa (Dumbéa, Mont-Dore, Nouméa et Païta) pour 67,2% de la population;
- 45,5% des AMCR en province Nord pour 18,4% de la population. Les communes les plus touchées sont Canala, Houailou, Koumac, Poindimié et Touho où sont survenus 26,7% des accidents mortels.

*(Source: recensement de la population en Nouvelle-Calédonie - 2019, INSEE-ISEE-NC)*

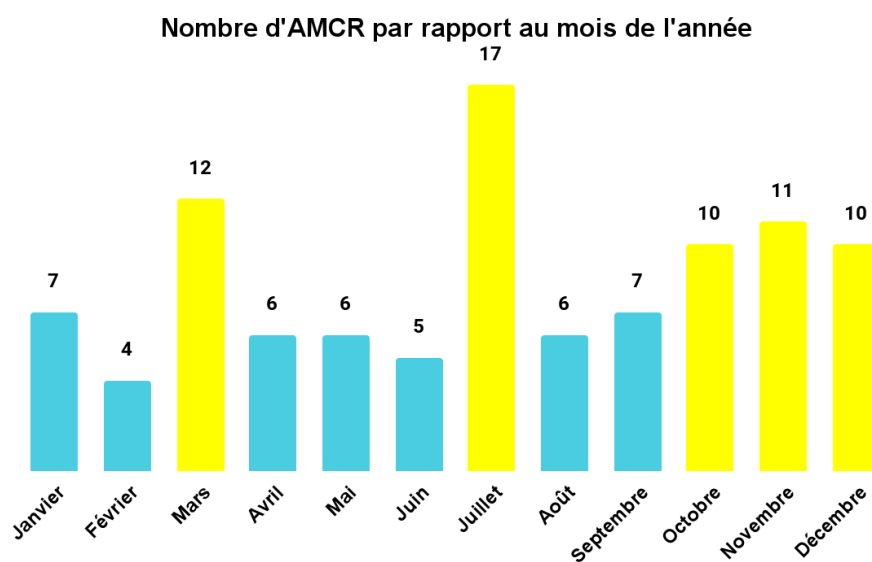
## 2.2. Répartition temporelle des accidents en nombre

### 2.2.1. Selon le jour



- 62,4% des accidents mortels ont lieu le **week-end (samedi/Dimanche)**.

### 2.2.2. Selon le mois



- On observe que :
  - => Le 4ème trimestre de l'année est le plus accidentogène,
  - => Les mois de mars et juillet enregistrent quant à eux un pic isolé.

### 2.3. Répartition des accidents selon la luminosité en nombre

Répartition par luminosité	Plein jour	Aube et crépuscule	Nuit
<b>Accident mortels</b>	<b>38</b>	<b>4</b>	<b>59</b>

- Plus de la moitié des accidents mortels ont eu lieu de nuit (58,4%)

### 2.4. Répartition des accidents selon le réseau routier en nombre

Répartition par type de réseau	Accidents mortels
<b>Route territoriale</b>	<b>35</b>
<b>Route provinciale</b>	<b>23</b>
<b>Voie communale</b>	<b>42</b>
<b>Autres</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>101</b>

### 2.5. Répartition des accidents en/hors intersection en nombre

Répartition selon l'intersection	En intersection	Hors intersection	Autre
<b>Accidents mortels</b>	<b>20</b>	<b>79</b>	<b>2</b>

- 78,2% des accidents mortels ont lieu hors intersection

### 2.6. Répartition des accidents en/hors agglomération en nombre

Répartition selon l'agglomération	En agglomération	Hors agglomération
<b>Accidents mortels</b>	<b>25</b>	<b>76</b>

- 75,2% des accidents mortels ont lieu hors agglomération

### 2.7. Type de conflits

Plus de 7 accidents sur 10 se sont produits avec un véhicule seul (75,2%)

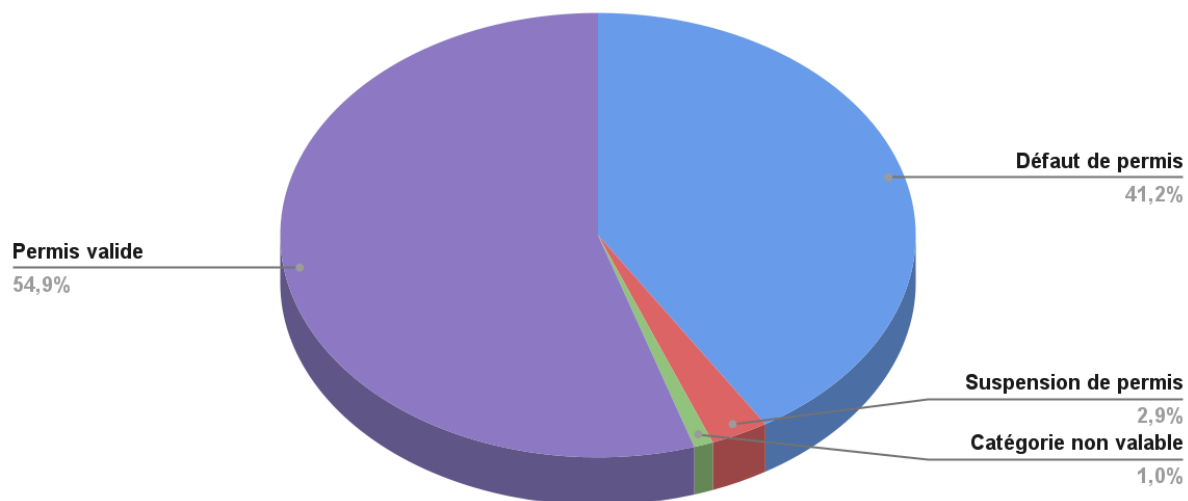
### 3. Profil du conducteur alcoolisé responsable présumé de l'accident mortel

#### 3.1. Répartition des CARP selon le sexe

Dans plus de 9 cas sur 10, c'est un homme (95%)

#### 3.2. Répartition du permis de conduire du CARP

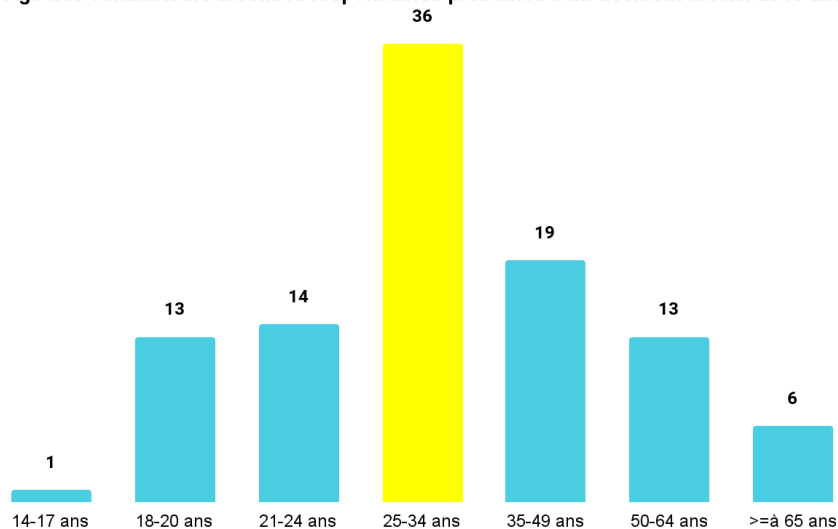
#### Situation du permis du conducteur alcoolisé responsable présumé d'un AMCR





### 3.3. Répartition selon l'âge

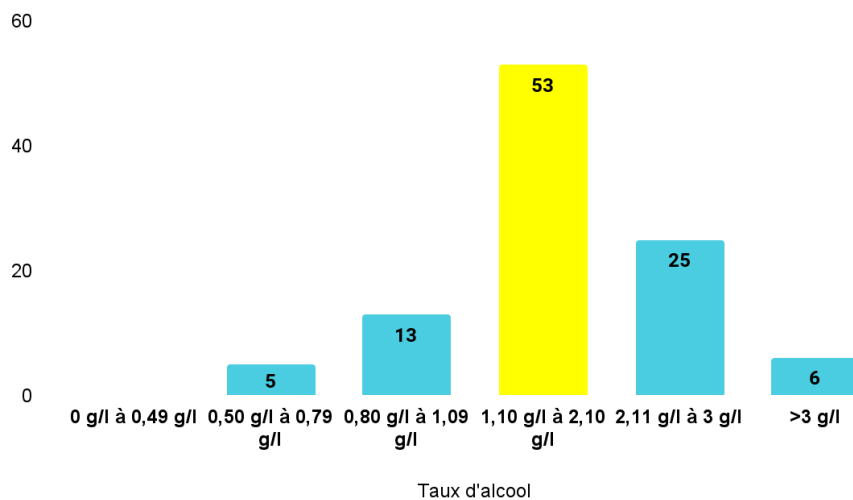
Age des conducteurs alcoolisés responsables présumés d'un accident mortel 2019-2023



- Plus du 1/3 des CARP ont entre 25 et 34 ans (35,3%) **alors qu'ils représentent 15,19%** de la population de la Nouvelle-Calédonie

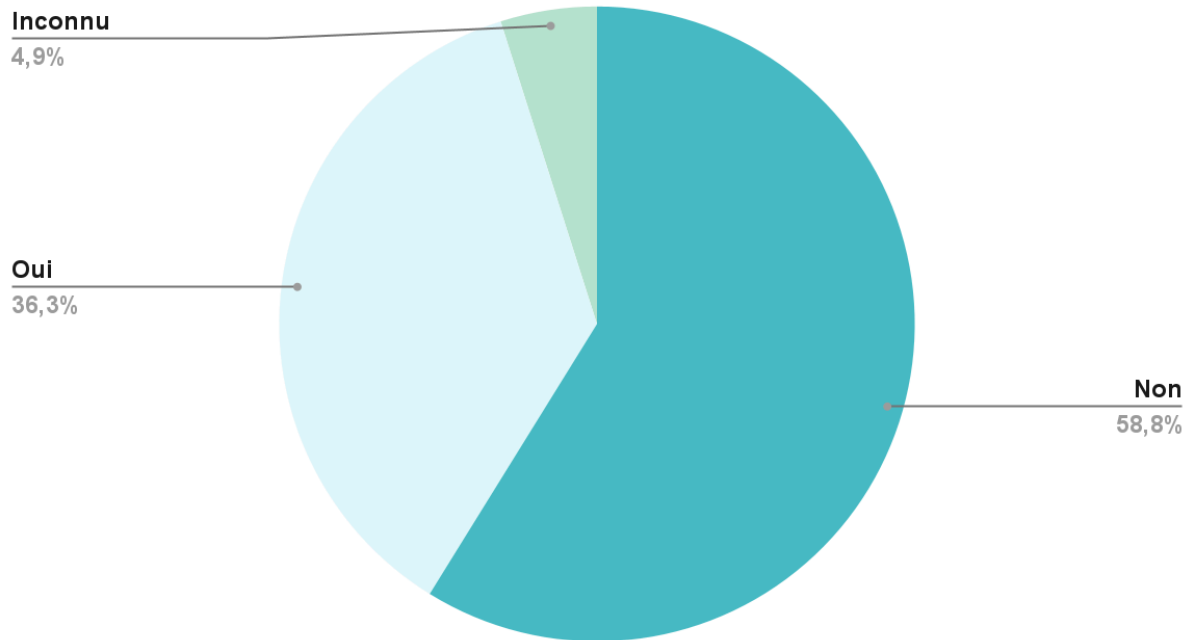
### 3.4. Répartition selon le taux d'alcool

Le taux d'alcool du conducteur responsable présumé de l'accident mortel



- Plus **9** conducteurs CARP sur 10 ont un taux délictuel (**95,1%**);
  - Plus du 1/3 des conducteurs CARP ont un taux supérieur ou égal à **2 g/l**.
- 3.5. La conduite sous double influence

### Conduite sous double influence alcool/cannabis



- La proportion des conducteurs CARP sous double influence s'élève à **38,1%** lorsque la base de référence n'inclut que les cas pour lesquels la donnée est connue.

## 4. Synthèse

### Le profil type du conducteur alcoolisé responsable présumé d'un accident mortel

- C'est un **homme (95%)**
- Il a entre **25 et 34 ans (35,3%)**
- Il conduit :
  - avec un **taux d'alcool élevé (1,72 g/l en moyenne)**
  - sous double influence (**Co-consommation alcool/cannabis 38,1%**)
- Il n'est **pas titulaire du permis de conduire (41,2%)**
- Il circule **le week-end (62,4%)**

Il a provoqué près de **la moitié des tués en Nouvelle-Calédonie (45,8%)**

*Cette proportion s'élève à 57% lorsque le pourcentage est établi sur la base des cas pour lesquels la donnée est connue.*

Besoin de plus d'informations : <https://dittt.gouv.nc/securite-routiere>

Version édition du 18/10/2024 - Bilan CARP 2019-2023